

PROGRAMME DE FORMATION EXECUTIVE MASTER GESTION ET ALLOCATION D'ACTIFS PATRIMONIAUX(EMG2AP)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Executive Master

NIVEAU DE LA FORMATION : Titre RNCP de niveau 7 (eq. BAC +5)

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

L'Executive Master Gestion et Allocation d'actifs patrimoniaux (EMG2AP) est un diplôme reconnu par l'Etat - Titre RNCP Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine de Niveau 7 - Eq. Bac +5 (Ministère du Travail, Arrêté du 09/01/2015 publié au JO du 30/01/2015 ; renouvellement : arrêté du 11/12/2018 publié au JO du 18/12/2018).

Le paysage de la gestion de patrimoine connaît une importante évolution. Les conseillers en gestion de patrimoine, les banquiers privés se retrouvent désormais face à un triple défi. Afin de justifier leur rémunération, ils sont contraints de développer des compétences dans le domaine spécifique de l'allocation d'actifs. Ensuite, la transparence des frais et la faiblesse des taux d'intérêt rend le travail de l'allocataire/conseiller de plus en plus complexe. Enfin, les évolutions récentes de la réglementation exigent une expertise de plus en plus fine dans le choix des supports et la procédure d'allocation d'actifs.

Cette nouvelle donne crée un besoin important et durable de formation à destination de ces professionnels du conseil. Forts de ce constat Juriscampus, spécialiste du monde du patrimoine et l'université Dauphine lance un master dédié aux problématiques financières afin de répondre aux besoins (en allocation d'actifs, immobilier mais aussi dans la sélection de fonds).

Objectifs de la formation :

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- maîtriser les principes fondamentaux de la structuration et de la gestion de portefeuille ;
- être à l'aise dans la manipulation des mécanismes d'optimisation, d'arbitrage et ce pour les différentes classes d'actifs tout en tenant compte de structure du passif (privé ou professionnel) du client.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Ce programme est dédié aux Conseillers en gestion de patrimoine qu'ils soient issus de réseaux bancaires ou indépendants. Il intéresse également les professionnels en charge de la sélection de fonds et de l'allocation d'actifs au sein des "Family Office". Enfin, les banquiers privés constituent également une cible importante.
- Prérequis :
Préalablement à cette formation, le participant devra :
 - Avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine ;
 - Ou un diplôme Bac+4 : droit, management, économie, gestion ;
 - Ou diplôme et expérience : Bac+ 2/3, expérience 3/4 ans.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Executive Master Gestion et Allocation d'actifs Patrimoniaux(EMG2AP)** représente un volume horaire d'enseignement de **266 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Feuille d'émargement par demi journée signée par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie présentielle,

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

Modalité de suivi de la formation : Mixte (présentiel collectif + distanciel asynchrone)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est d'une durée de 266 heures, il y a 28 journées de présentiel et 70 heures de cours en e-learning.

Les enseignements sont organisés en 3 blocs de compétences, éligibles à la délivrance d'un certificat universitaire (titre RNCP niveau 7).

Le rythme d'apprentissage : 3 journées par mois pendant 10 mois.

Ce rythme reste indicatif car un participant peut décider de fractionner son parcours en s'inscrivant à l'un ou l'autre des blocs selon son profil, son projet et ses contraintes professionnelles.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

L'Executive Master Allocation et Gestion de patrimoine, se compose de 3 blocs interdépendants et complémentaires sur le plan thématique et technique. Ils peuvent être suivis de manière séquentielle et ouvrent droit à l'obtention d'un certificat. Les inscriptions seront possibles à un,

deux ou trois blocs.

L'Executive Master Gestion et Allocation d'actifs patrimoniaux est validé dès lors qu'un participant ayant suivi les 3 blocs a obtenu, au minimum, la moyenne globale de 10/20 à chacun des blocs 3 blocs.

Chaque bloc est validé par l'obtention de 10/20 aux épreuves écrites suivantes :

Contrôle terminal (3 épreuves de coefficient 1)

- Test sur Bloc « Finance pour l'allocation d'actifs » (coefficient 1)
- Test sur Bloc « Allocation et Finance immobilière » (coefficient 1)
- Test sur Bloc « Techniques de sélection de fonds » (coefficient 1).

La validation du :

- bloc « Finance pour l'allocation d'actifs » permet l'obtention du Certificat « Allocation d'actifs financiers et Gestion de patrimoine »
- bloc « Allocation et Finance immobilière » permet l'obtention du Certificat « Allocation d'actifs immobiliers et Gestion de patrimoine »
- bloc « Techniques de sélection de fonds » permet l'obtention du Certificat « Techniques et Sélection de fonds et Gestion de patrimoine ».

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction** : Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement** : Présidés par Kevin BEAUBRUN-DIANT (Maître Conférences d'Économie), Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations) et Arnaud SIMON (Maître Conférences HDR de Finance).
Didier FOLUS (Professeur de Finance), Raphaël LANGUILLON (Chargé de cours), Fabrice LARCENEUX (Chargé de Recherche CNRS), Louis Grégoire LOGRE (Dirigeant d'AGAMA Conseil), ...
- **Responsable des épreuves** : Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Le diplôme est validé si le participant obtient une note au moins égal à 10/20.
En cas d'échec, une session de rattrapage est organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Certificat 1 Économie et Finance pour l'allocation d'actifs patrimoniaux

Analyse économique pour l'allocation d'actifs

- * Grands enjeux macro-économiques et financiers contemporains
- * La formation des taux d'intérêt
- * Conjoncture économique et financière
- * Allocation d'actifs des investisseurs à horizon long

Finance pour l'allocation d'actifs

- * Le cadre de gestion de portefeuille
- * Évaluation de produits de taux

- * Évaluation des actions
- * Évaluation des produits dérivés
- * La mesure et l'attribution des performances

Certificat 2 Allocation et Finance immobilière

Le marché du logement et dynamiques territoriales

- * Marchés de la transaction, de la location, de l'investissement
- * Rôles des facteurs démographiques, économiques, géographiques

La défiscalisation immobilière

- * Produits et techniques
- * Cas d'étude et mise en application

L'immobilier en portefeuille

- * Rendement, risque et diversification immobilière
- * Financiarisation, internationalisation de l'immobilier

Certificat 3 Allocation d'actifs et techniques de sélection de fonds

Allocation d'actifs

Sélection OPCVM

- * Analyse qualitative
- * Analyse quantitative

Gestion alternative

Diversification internationale

ISR et ESG

